



Urgent notification d'opposition à tiers détenteur

Par **gas22**, le **03/11/2012** à **16:22**

Bonjour,

je m'adresse à des membres qui aurai des pistes pour des infos concernant un recouvrement de salaire trop payer.

je vous explique les faits.

après un trop perçu de salaire entre le moment ou j'ai été mis en retraite /invalidité(j'étaie dans la fonction public territorial),j'ai perçu des salaires en trop perçu,bref ,je n'ai pas bien géré la situation.La actuellement ,j'ai une petite pension.

la je vient de recevoir une "notification d'opposition à tiers détenteur"

je n'y me retrouve pas dans leur jargon des impôts.

je cherche donc des infos

ce que j'ai compris apparemment

1/ il me laisse juste le montant légal pour l'alimentation (donc je vais être bon pour allé au secours populaire ou au resto du cœur,merci l'administration ,pour te remettre la tête sous l'eau)

ou

2/ il y a un barème suivant les revenus

,ça m'angoisse

si jamais vous pouvez m'expliqué la procédure,merci d'avance

Par **pat76**, le **03/11/2012 à 17:24**

Bonjour

Qui vous avait versé un salaire plus important que prévu, un employeur privé ou la fonction publique?

De quand date ce trop perçu?

Par **gas22**, le **03/11/2012 à 18:40**

Le conseil général ou je travaillait

la fille qui s'occupait de mon dossier a merdé,il mon versé mon salaire normal alors que ça aurait du être la caisse de retraite CNRACL,bref la galere.

je suis en retraite/invalidité depuis 2010

sinon ,il faut que je regarde la date des fiches de payes,mais c'est pas ancien

merci de vos réponces

La je me prépare a allé cherché les aides de partout ,pour mangé,c'est comme ça ici

alors que je leur donnaient 30 euros par moi et la je pensait leur donné 100 euro.

Mais je vais tenté de les appelé Lundi et faire un courrier pour voir un échéancier,mais je nie crois pas du tout ,c'est des chiens

Par **amajuris**, le **03/11/2012 à 20:37**

bjr,

est-ce que vous saviez que qu'en recevant ces sommes, c'étaient des trop perçus de salaires ?

cdt